REPUBLIQUE TOGOLAISE



## CERTIFICAT DE NATIONALITE TOGOLAISE



Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

DUPLICATA CNT No T0762361 du 22 - 08 - 2018

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 notamment son article 32;

Vu l'ordonnance no. 78-35 du 7 septembre 1978 relative à la nationalité togolaise notamment ses articles 70, 71 et

Vu la demande aux fins de délivrance d'un certificat de nationalité présentée le 20 août 2018 par le nommé WODOME Octave Kodjo Gamaliel;

Vu les pièces suivantes produites à l'appui de sa requête:

La copie de l'acte de naissance no. 1678 du 5 juin 2003 délivré au nom de WODOME OCTAVE KODJO GAMALIEL par l'E-C de Lomé-Ville;

La copie de certificat de nationalité du père no. 035067/MJ/CNT en date du 5 décembre 1986 délivré au nom de WODOME Messan Koffi par le Ministre de la Justice;

CERTIFIE:

Que le nommé WODOME Octave Kodjo Gamaliel né le 19 mai 2003 à LOME, TOGO de WODOME Messan Koffi et de KINHOLE Mawuenam M Mokpokpo Akpédjé est togolais en vertu de l'article 32 de la Constitution du 14 octobre 1992, comme étant né d'un père togolais.

Fait à Lomé, le 9 septembre 2021 Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice



Il n'est délivré qu'un seul certificat de nationalité togolaise. Le titulaire, en cas de perte ou de destruction, pourra se faire délivrer un duplicata par le Ministre de la Justice.